

Séance du Conseil Municipal du 17 juillet 2025

N° de la délibération	Objet	Sens du vote
2025-23	Avenants marchés publics : délégation de signature donnée au Maire	Unanimité
2025-24	Autoconsommation collective : Adhésion de la Commune de CHATEAUNEUF à l'association « ACC CŒUR DE SAVOIE ENERGIE »	Unanimité
2025-25	Adhésion aux contrats de vente d'électricité dans le cadre de l'opération d'autoconsommation collective « Le Héron ».	Unanimité

COMMUNE DE CHATEAUNEUF

PROCES-VERBAL

Conseil Municipal du 17 juillet 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Nombre de conseillers municipaux votants : 12

- Présent(e)s : PEPIN.F-BERGIN.F-ETIENNE.N-BARRAZ.P- LEMAIRE.F-FOURNIER.R- MARTIN.T- FAISAN M-F- CHOLAT.C- CARREL.D
- Absent(e)s ou excusé(e)s : TISSOT.J-_JACQUIN.M (pouvoir à C. HUGONOT) - FALQUET.P
- Secrétaire de séance : BERGIN Frédéric

A l'ouverture de la séance, Mme Le Maire informe l'assemblée que la délibération relative à la reconstitution de l'organe délibérant des EPCI-FP en vue des élections municipales de 2026 est retirée de l'ordre du jour suite à des renseignements pris auprès de la Communauté de Communes de Cœur de Savoie.

1°- Avenants marchés publics : délégation de signature donnée au Maire

Rapporteur : Raymond FOURNIER

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui autorise le conseil municipal à déléguer au maire un certain nombre de matières et considérant la nécessité pour le bon fonctionnement de la commune de permettre au maire de prendre certaines décisions sans avoir à revenir devant le conseil municipal préalablement.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de donner délégation au maire pour prendre toute décision concernant les avenants aux marchés publics, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 30 000 € HT.

2°- Autoconsommation collective : Adhésion de la Commune de CHATEAUNEUF à l'association « ACC CŒUR DE SAVOIE ENERGIE »

Rapporteur : Raymond FOURNIER

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial de Cœur de Savoie et de la démarche Territoire à Energie Positive portée par le Syndicat de Pays de Maurienne, la Communauté de communes Cœur de Savoie, la Communauté de communes Porte de Maurienne et la société

hydroélectrique d'Argentine Cayrol exploitant la centrale hydroélectrique de Montartier, se sont regroupées pour envisager une opération d'autoconsommation collective.

Il s'agit là d'une opportunité de bénéficier d'une électricité locale, renouvelable, très faiblement carbonée à des coûts maîtrisés

Il est proposé de rejoindre la Personne Morale Organisatrice (PMO) « ACC Cœur De Savoie Energie ».

Créée sous forme associative, elle regroupe tous les consommateurs et les producteurs actifs dans les boucles d'autoconsommation qu'elle gère.

Chaque membre est représenté par un représentant désigné par l'organe délibérant.

Il n'y a pas de cotisation à verser.

Les modalités de vente de l'électricité seront précisées par chaque fournisseur sous la forme d'un contrat spécifique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'adhérer à l'association « ACC Cœur de Savoie Energie » et désigne M. FOURNIER Raymond pour représenter la commune au sein des instances de l'association.

3°- Objet : Adhésion aux contrats de vente d'électricité dans le cadre de l'opération d'autoconsommation collective « Le Héron ».

Rapporteur : Raymond FOURNIER

La Direction Générale de l'Energie et du Climat a accordé une dérogation au critère de proximité géographique de l'autoconsommation collective en étendant la distance séparant les participants les plus éloignés de l'opération de 10 à 20 kilomètres.

Ainsi, au regard de cette dérogation, l'opération d'autoconsommation collective dite du « Héron » couvre les territoires de la Communauté de communes Cœur de Savoie et la Communauté de communes Porte de Maurienne. La Commune de Châteauneuf est donc concernée.

A l'issue d'une procédure de mise en concurrence, la société hydroélectrique Argentine Cayrol située à Argentine avec la centrale hydroélectrique de Montartier d'une puissance de 2.1 MW a été retenue.

Le développement de l'autoconsommation collective permet ainsi aux communes adhérentes de s'appuyer sur des moyens de production d'énergie locaux et décarbonés et ainsi de réduire les émissions de gaz à effets de serre.

Les marges de manœuvre financières qui en découleront permettront d'amplifier les actions en faveur de la transition énergétique.

Les modalités de contractualisation de vente de l'électricité hydroélectrique depuis les installations de la société hydroélectrique d'Argentine Cayrol sont les suivantes :

- Plusieurs tarifications possibles pour la fourniture d'énergie :
 - o Tarif annuel 88€ HT/ MWh
 - o Tarif saisonnier
 - Eté 68€ HT / MWh
 - Hiver 108€ HT / MWh
 - o Tarif engagement (3 ans)

Annuel 82 € HT / MWh

Saisonnier

- Eté 62€ HT / MWh
- Hiver 102€ HT / MWh

A titre de comparaison, les tarifs actuels de fourniture d'énergie dans le cadre des tarifs règlementés de vente sont de 132 € HT / MWh

- Durée de contrat indéterminée résiliable sans délai (hors tarif avec engagement de 3 ans)

Les contrats EDF souscrits par la commune seront conservés et si un nouveau point de livraison est créé, il pourra être rattaché à la « boucle d'autoconsommation » en cours d'année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'adhérer au contrat de vente d'électricité proposé par la Société Hydroélectrique d'Argentine Cayrol dans le cadre de l'opération d'autoconsommation collective « Le Héron » porté par l'association « ACC Cœur de Savoie Energie » et autorise Mme le Maire à signer le contrat de vente associé correspondant au tarif engagement (3 ans) – Annuel 82 €HT/MWh.

Questions diverses :

- Tour de France Femmes – Etape du 02/08/2025 passage par Châteauneuf. Les routes départementales seront fermées entre 7h50 et 16h10. Il incombera à la commune d'enlever les barrières à l'issue de la course au niveau des intersections de routes départementales situées en agglomération. Un mot sera glissé dans les boîtes aux lettres des riverains des routes départementales afin de les informer en amont de la fermeture de la route.
- Restaurant O 'Moelleux : La gérante, Emmanuelle Niard a informé la commune qu'elle met en vente le fonds de commerce du restaurant. Une annonce est parue sur le Bon coin et le service concerné de la CC Cœur de Savoie est informé.
- La commune doit donner son avis dans le cadre de la consultation faite par la Préfecture concernant la proposition du document-cadre de la Savoie définissant les surfaces agricoles et forestières ouvertes à des ouvrages de production photovoltaïque au sol.

Les surfaces proposées sur le territoire communal pour l'installation de panneaux photovoltaïques au sol semblent inappropriées pour certaines. La commune émet un avis favorable uniquement pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les terrains situés autour de la STEP et les délaissés d'autoroute.

Le Maire,
Christelle HUGONOT

Le/la Secrétaire de séance
Frédéric BERGIN

